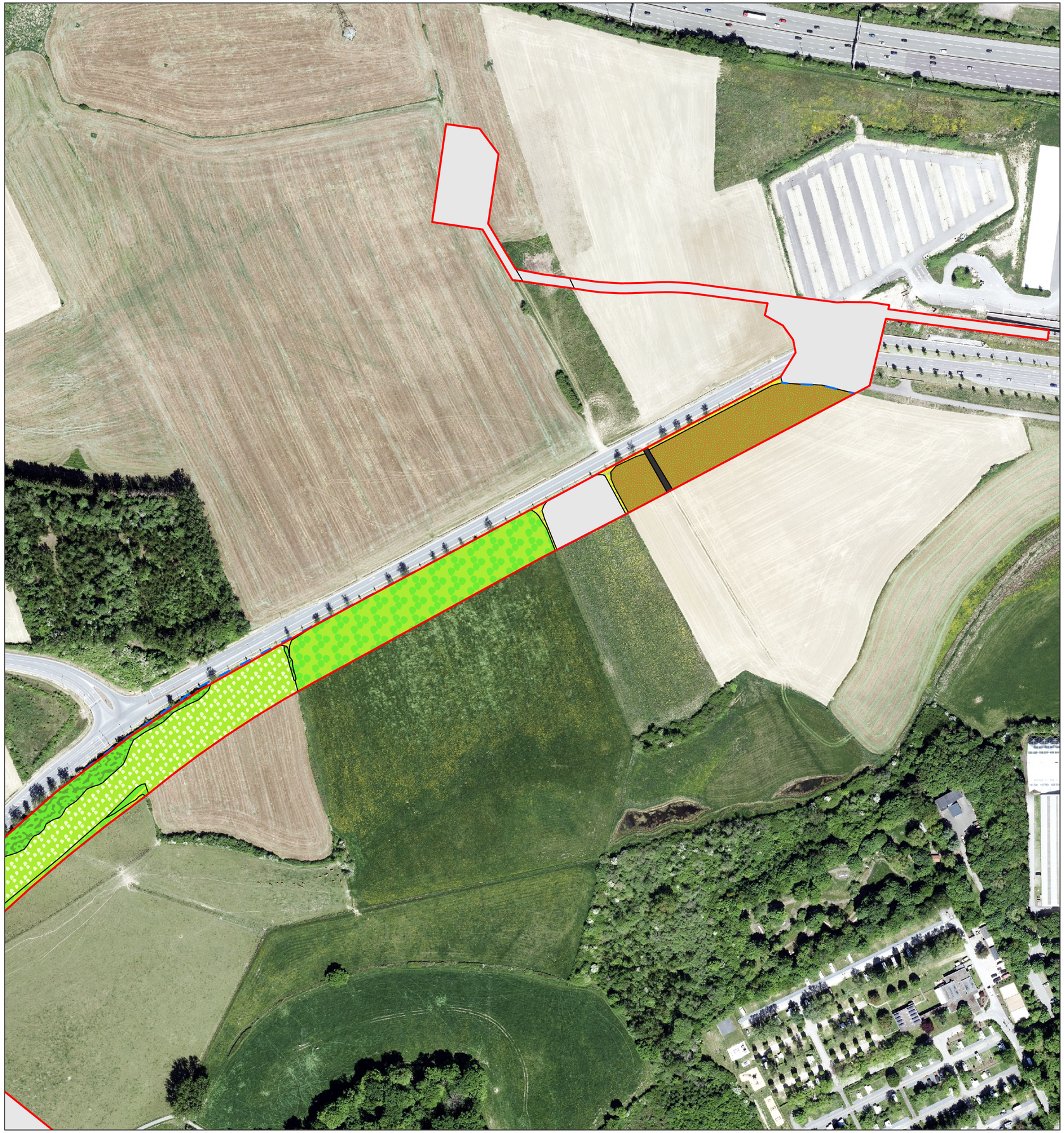

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

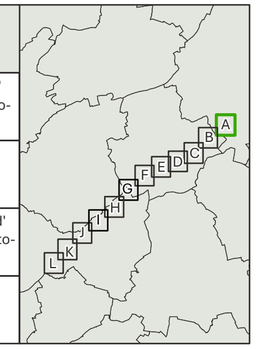

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section A
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_A-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.



Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

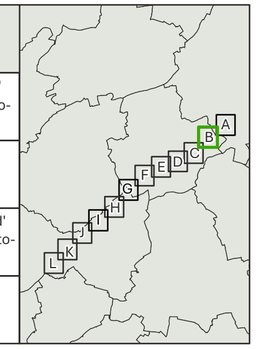

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section B
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_B-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

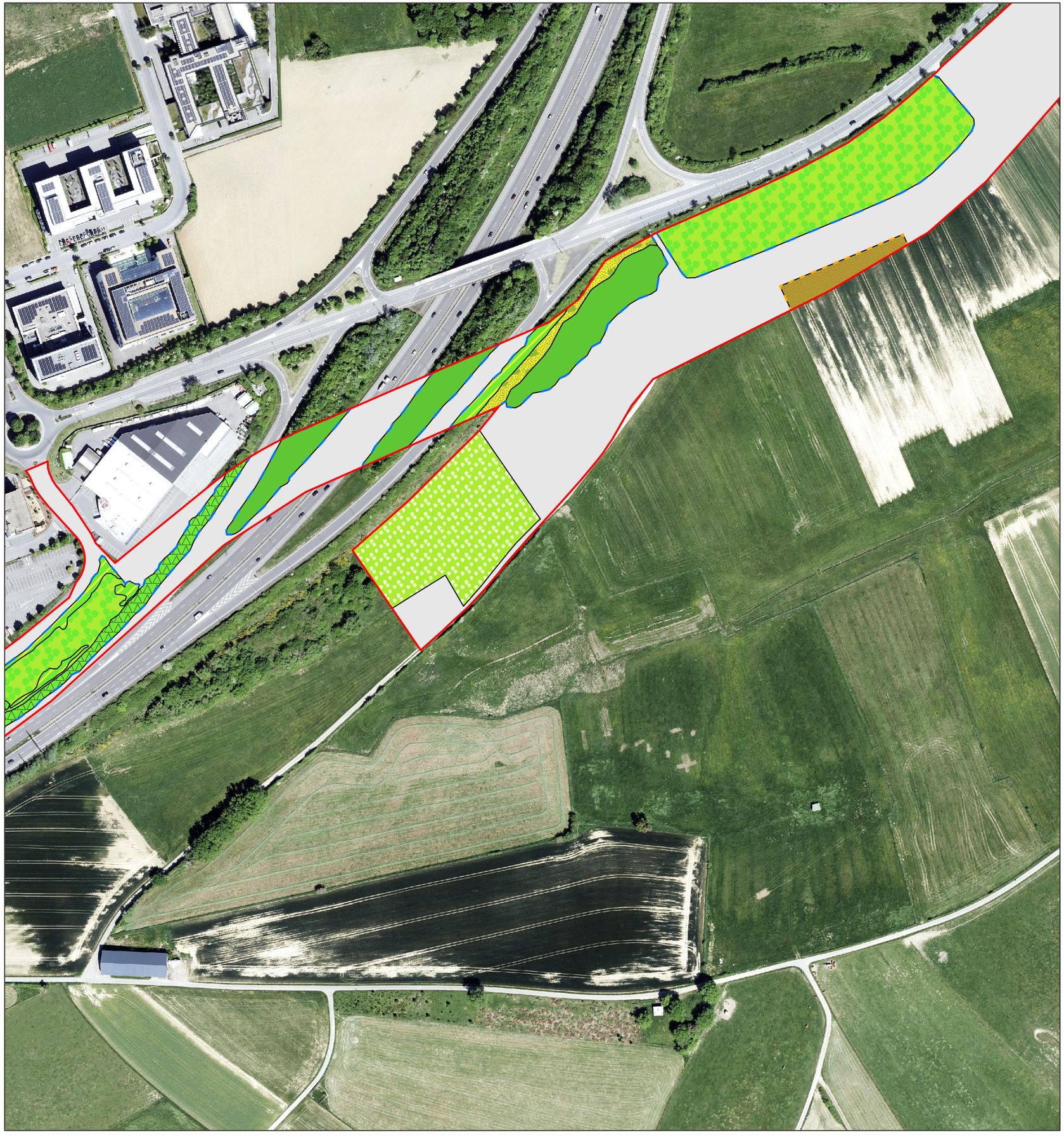

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

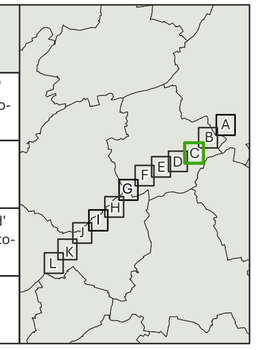

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section C
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 — 0 — 40 — 80 m — N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_C-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

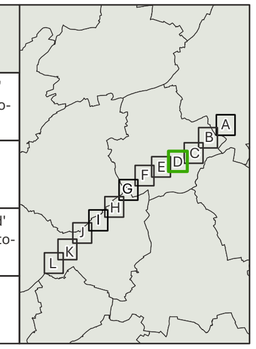

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section D
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_C-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.



Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Habitat des chauves-souris
- Zone d'intervention
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

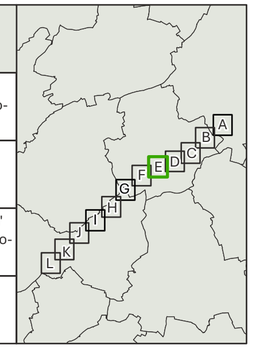

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section E
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_E-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

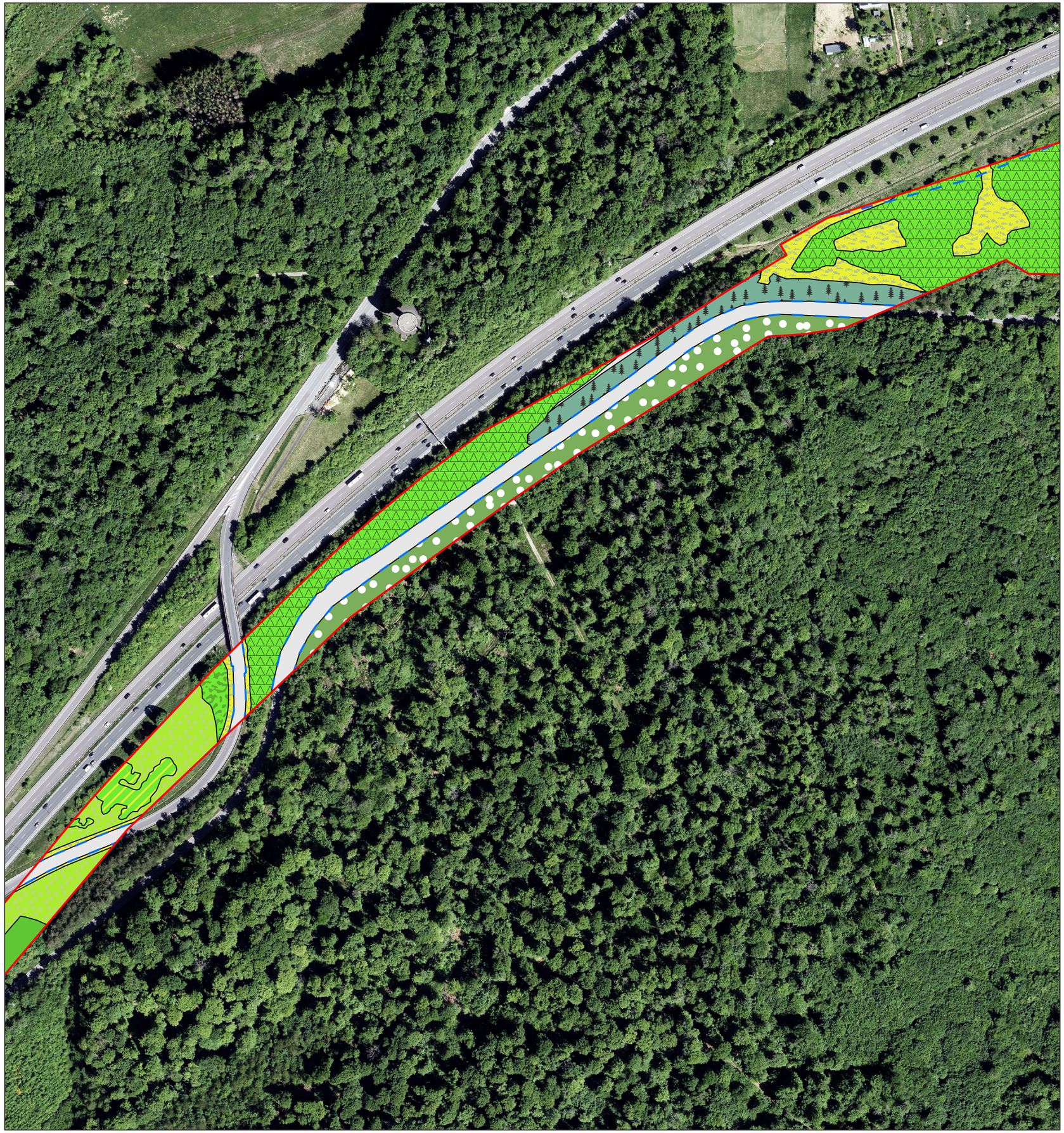

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

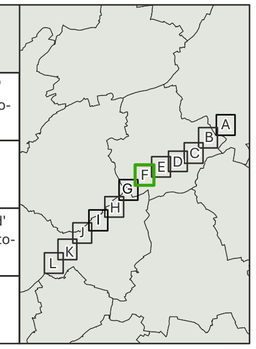

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section F
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_F-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.



Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

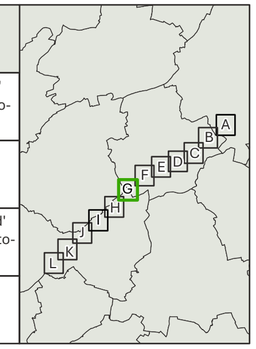

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section G
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	**DATE**	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	**ÉCHELLE**	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_G-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

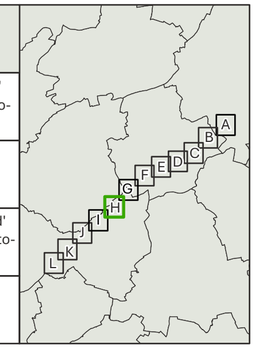

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section G
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_H-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

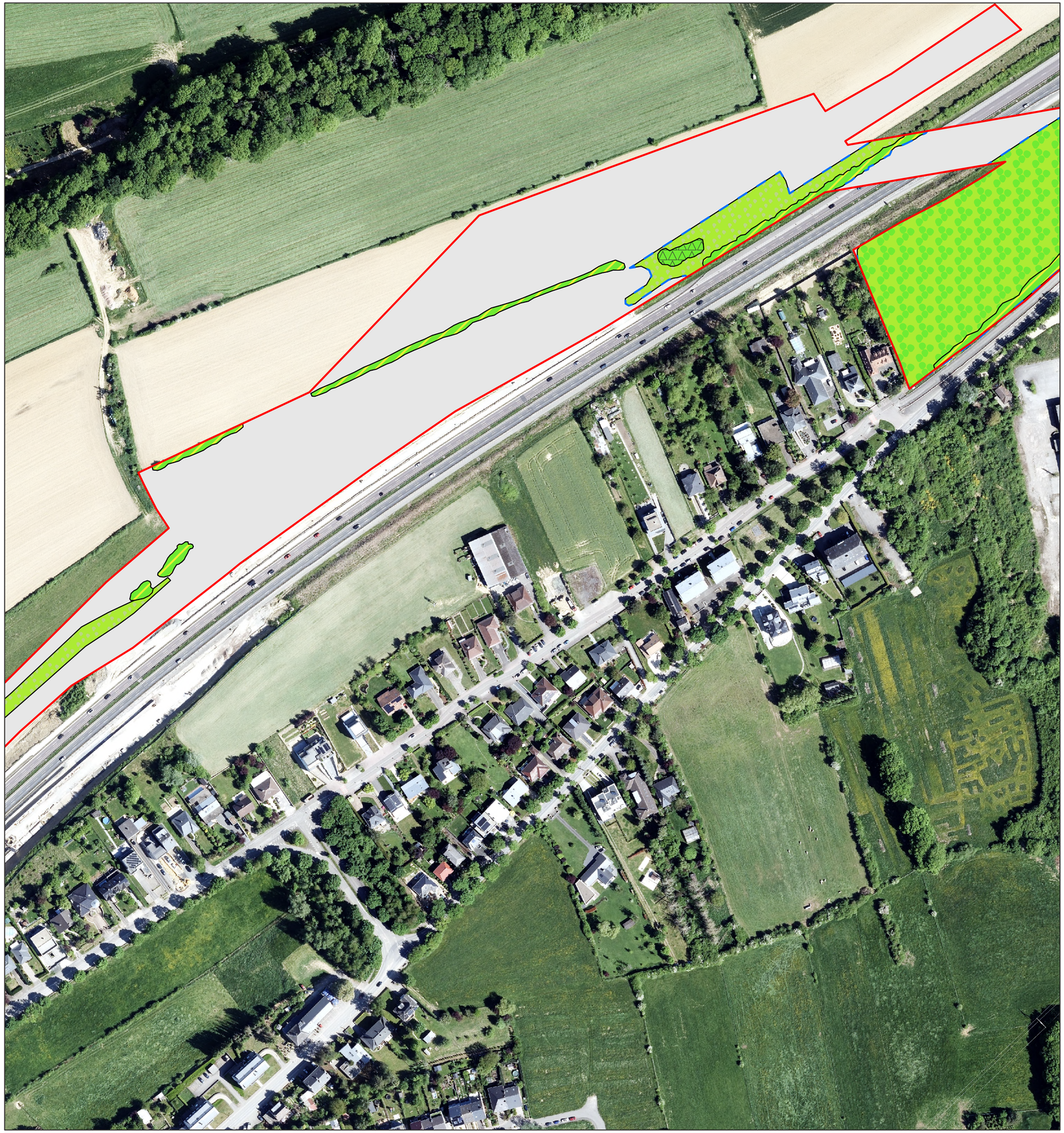

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

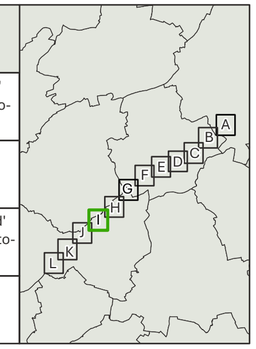

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section I
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_I-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

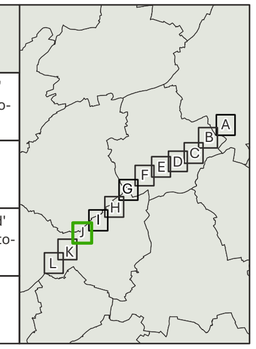

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section J
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_J-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

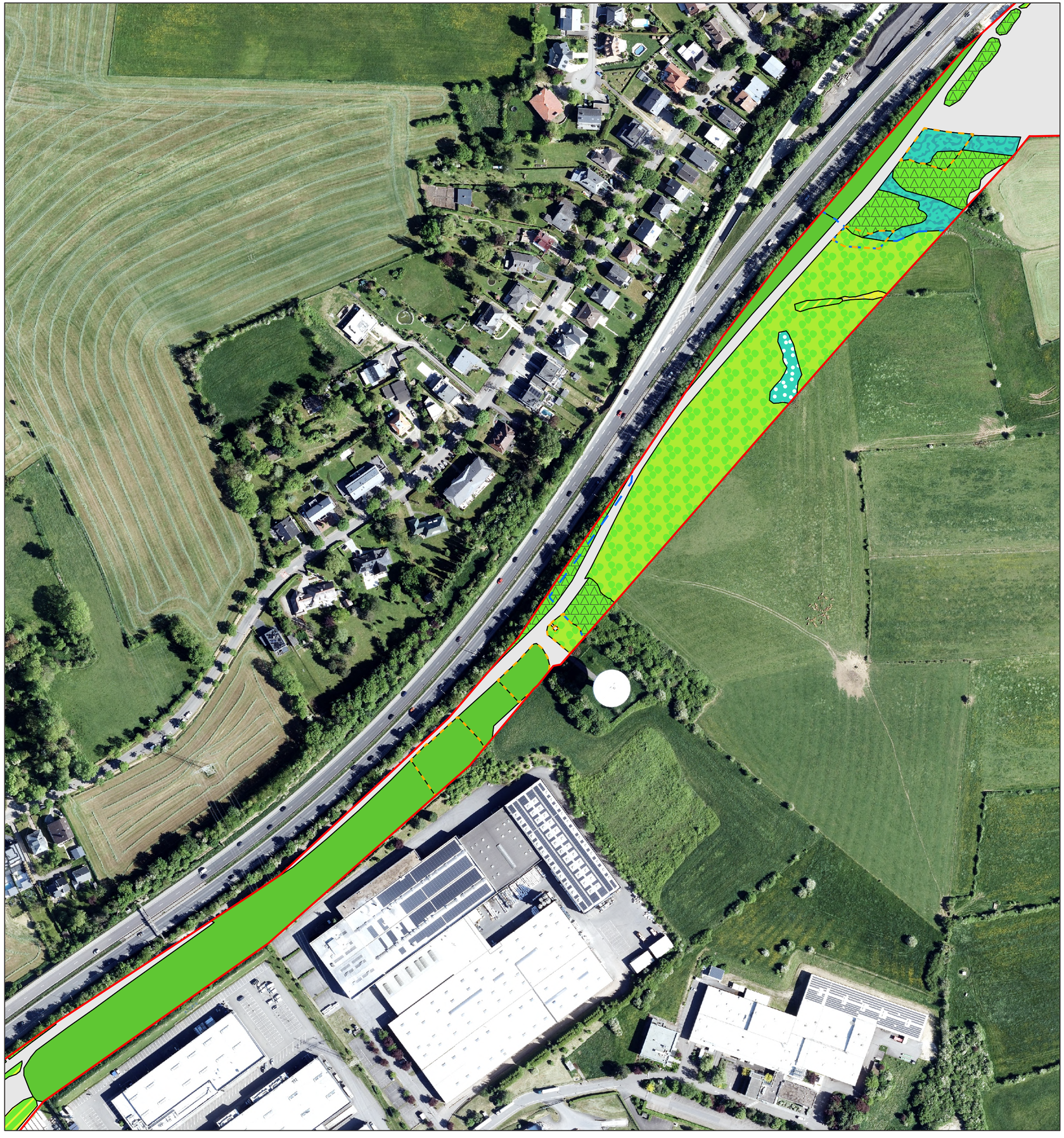

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

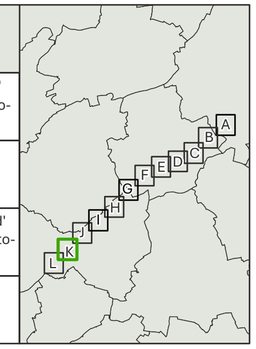

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section K
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_K-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

Légende

- 3.2.1. - BK11 - Marais à petites Laîches
- 3.2.3. - BK11 - Bas-marais et marécages
- 3.5.1. - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude pratensis, et pâturage fauché maigre (cat. A/B)
- 3.5.3. - Herbages extensifs - Prairies et pâturages avec herbes typiques des prairies
- 3.5.5. - Herbage intensif
- 3.5.12. - BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de humides extensives en friche
- 3.7.1. - Champs sans ou avec végétation fragmentée d'espèces ségétales
- 3.8.8. - Lisières et franges herbagères
- 4.4.1. - BK18 - Arbres isolé, Groupes et rangées d'arbres indigènes, adaptés au site ou d'arbres fruitiers**
- Zone d'intervention
- 4.1.8. - BK17 - Buissons et broussailles de sites rudéraux ou riches en azote
- 4.1.9. - BK16 - Bosquets composés d'au moins 50% d'espèces indigènes
- 4.1.11. - BK17 - Haies des bords de champ de plain-pied ou sur des talus
- 5.4.1. - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 5.6.1. - BK13 - Peuplements de feuillus et forêts pionnières
- 5.8.1. - Peuplements de feuillus à essences exotiques
- 5.8.2. - Peuplements de conifères
- 6.2.3. - BK19 - Chemin rural non stabilisé
- 8.0.0. - Toute autre surface non visée ci-dessus*
- Habitat des chauves-souris
- Habitat des oiseaux

*)Contient tous les types de surface qui ne constituent pas un biotope / habitat protégé au sens de l'article 17 de la loi sur la protection de la nature. Il s'agit notamment des surfaces agricoles (champs, prairies), des surfaces d'infrastructure (y compris les espaces verts d'accompagnement), de la végétation rudérale, des jardins privés ainsi que des zones d'habitation.

**)Seuls les arbres soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 17 de la loi sur la protection de la nature sont représentés.

Copyright Orthophoto: © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2023)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

IND	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	06/03/2025	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
B	12/03/2025	R.Busch	J. Klein	Suppression de certains biotopes
C	17/07/2026	R.Busch	J. Klein	Adaptation du corridor d' intervention et de la carto-graphie des biotopes
D				

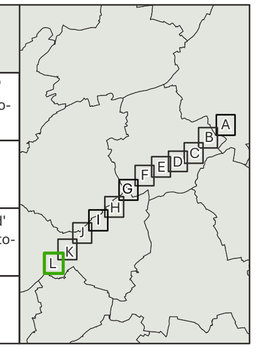

MAÎTRE D' OUVRAGE	**Luxtram S.A.** 61, Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg
PROJET	Evaluation des incidences sur l'environnement *Tram Rapide*
OBJET	biotopes actuels - Section L
LOCALITÉ	Luxembourg, Leudelange, Mondercange (le long de l'A4)
BUREAU D' ETUDES	4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 **LSC360.lu**

DESSINÉ	R. Busch	DATE	17/01/2025
VÉRIFIÉ PAR	M. Hümann	ÉCHELLE	1:2.000 0 40 80 m N
CONTRÔLÉ PAR	J. Klein		
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240872_ENV-ENV_EIE_Tram rapide 1_Luxtram\D_Plans\		
PLAN N°	LSC-20240872-NAT-PLA-0004-Biotopes_actuels_L-04		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doitinformer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB / DIN ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.